

Questions orales

Pour ce qui est des avions à voilure fixe, comme je l'ai indiqué, j'ai demandé aux représentants de mon ministère et à d'autres personnes compétentes dans ce domaine quels seraient les avantages de ce type d'avion à Terre-Neuve, et ils m'ont répondu que cet avion ne présentait aucun avantage et qu'il serait de beaucoup préférable d'augmenter le nombre d'hélicoptères dont disposent les services concernés. C'est ce que nous avons fait. Ces services peuvent maintenant compter sur trois hélicoptères de type Labrador. Certains de ces appareils qui sont du dernier modèle ont été améliorés et seront beaucoup plus utiles dans la région de l'Est qu'un avion à voilure fixe.

M. McGrath: Madame le Président, le ministre essaie de me faire dire ce que je n'ai jamais dit. Je n'ai jamais prétendu, pas plus que les auteurs du rapport ne l'ont fait, que le personnel de nos services de recherche et de sauvetage était incompétent. Je crois cependant, tout comme les auteurs de ce document, que le gouvernement n'a pas su diriger les opérations de recherche et de sauvetage.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: C'est ce que le rapport souligne, et c'est ce à quoi le ministre n'a pas répondu.

LE BESOIN D'AÉRONEFS À VOILURE FIXE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, il est dit également dans le rapport:

... il faudrait de meilleurs aéronefs à voilure fixe pour desservir les secteurs éloignés—au large des côtes de Terre-Neuve, dans l'Arctique et au-delà du 30^e de longitude ouest.

C'est ce qu'on peut lire dans le rapport. Ce sont les responsables des services de recherche et de sauvetage et du centre de coordination des opérations de sauvetage de Halifax eux-mêmes qui parlent. Dès avril 1971, le juge Soper, dans son rapport sur le naufrage du *Patrick Morris*, réclamait une meilleure répartition des aéronefs et du personnel. En décembre 1980, le directeur du centre de coordination des opérations de sauvetage de Halifax lui-même déclarait pour sa part qu'il faudrait à la fois davantage d'aéronefs à voilure fixe et davantage de personnel à Terre-Neuve. Alors pourquoi le ministre s'obstine-t-il à ne pas tenir compte des recommandations de ses propres subalternes et à ne pas procéder à un plus grand déploiement des aéronefs à voilure fixe et à accroître les effectifs des centres de coordination des opérations de sauvetage?

• (1420)

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je n'ai jamais prétendu, en ma qualité de ministre responsable des opérations de recherche et de sauvetage, qu'il n'était pas question d'apporter des améliorations, même si nous disposions davantage de ressources ou de moyens. Je rappelle au député que c'est le gouvernement lui-même qui a chargé le comité Cross de faire le bilan des opérations de recherche et de sauvetage au Canada et de nous dire exactement comment nous devrions procéder. Le député parle d'un rapport de 1971. Soit. Quant à moi, et quant au gouvernement, nous examinons la situation actuelle. Nous apportons des améliorations aux trois aspects des activités de recherche et

de sauvetage, à savoir: la coordination des opérations, la prévention des accidents et les opérations de recherche et de sauvetage proprement dites. Je pense que nous faisons des efforts très louables en ce sens.

Le député, dans une de ses questions, a fait allusion à une organisation qui permettrait d'éviter des catastrophes en mer. Eh bien, le député n'a qu'à penser à l'affaire du *Prinzendam*. Nous avons mis tous nos moyens en branle pour éviter des pertes de vies humaines. L'opération a réussi. De fait, dans bien des cas, ces dix dernières années, les opérations de recherche et de sauvetage ont été couronnées de succès.

M. McGrath: Madame le Président, le ministre n'est pas sans savoir que les recommandations les plus importantes du rapport Cross qu'il a déposé hier à la Chambre se trouvaient déjà dans un document que M. Cross a remis au cabinet le 1^{er} février dernier, immédiatement après le naufrage de l'*Ocean Ranger*. Je dis bien dans un rapport soumis au cabinet en février.

LE BESOIN DE FINANCEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question est à trois volets. Premièrement, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas donné suite aux recommandations formulées par M. Cross au mois de février dernier? Deuxièmement, pouvons-nous espérer que désormais une seule enveloppe sera consacrée au financement des services de recherche et de sauvetage et que le gouvernement augmentera les crédits à ce chapitre en vue de fournir du matériel et du personnel supplémentaires, comme le recommande M. Cross? Troisièmement, confiera-t-on les services de recherche et de sauvetage à un seul ministre afin qu'il mette de l'ordre dans cette situation chaotique qui coûte la vie des nôtres?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, en ce qui concerne la dernière partie de la question du député, je voudrais y apporter un rectificatif. D'après le rapport Cross, les accidents qui sont survenus n'auraient pas pu être évités, ni des vies épargnées, si le personnel avait été plus nombreux et les services de sauvetage plus importants. Je ne crois pas que l'on puisse imputer les pertes de vie à l'incompétence ou au manque de compétence des équipes de recherche et de sauvetage. Quant à l'autre question du député concernant...

M. McGrath: Le budget.

M. Lamontagne:... le budget, le rapport Cross a clairement affirmé que les services du principal ministre et les services d'administration étaient bien coordonnés et qu'ils devraient disposer de leur propre enveloppe pour les ressources financières. Nous devons discuter au cabinet bientôt, c'est-à-dire avant la fin de l'année financière, la possibilité d'accorder une enveloppe distincte aux services de recherche et de sauvetage. Au lieu que le budget de ce service provienne en partie du ministère de la Défense nationale et en partie du ministère des Transports, je recommanderai que soit établie une enveloppe qui servira strictement aux activités de recherche et de sauvetage, et qui sera indépendante de toute autre enveloppe.